Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260427-042_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 23/04/2026 Affiché le : 04/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric (arrivée après le point 2. de l'ordre du jour), DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, QUINQUET Héloïse, WALTER Georgia (départ après le point 10. de l'ordre du jour), CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : DEFAY Christine, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : DEFAY Christine à ESNAUD Bernard, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance** : DELAUNAY Yvane

Délibération n°042.26

- **Objet - Création de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs,
Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.
La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260427-042_26-DE

	Civilité	nom	prénom	adresse	
1	M	AFFRES	Hamilton	1, rue de la Châtaigneraie	35580 SAINT-SENOUX
2	M	ANGEBAULT	Rémi	7 bis Le Verger	35580 SAINT-SENOUX
3	M	CAPITAINE	Jean	7 La Bouessière	35580 SAINT-SENOUX
4	Mme	CLOSIER	Nathalie	1 Bréhac	35580 SAINT-SENOUX
5	M	CORMIER	Jean-Pierre	1 Le Feuil	35580 SAINT-SENOUX
6	M	CORMIER	Jonathan	19 Le But	35580 SAINT-SENOUX
7	M	DELILLE	Pierre-Adrien	49 La Trottinais	35580 SAINT-SENOUX
8	M	DESSON	Christian	28 Les Fossés	35580 SAINT-SENOUX
9	Mme	DIVET	Josiane	83 Cambrée	35580 SAINT-SENOUX
10	M	DUPONT	David	13 La Pronais	35580 SAINT-SENOUX
11	M	ESNAUD	Bernard	2 Le Château d'eau	35580 SAINT-SENOUX
12	M	GAVAUD	Bernard	71 La Noé	35580 SAINT-SENOUX
13	M	GRASLAND	Yves	1 La Fiolais	35580 SAINT-SENOUX
14	Mme	GUILLARD	Hélène	132 Bruzon	35580 SAINT-SENOUX
15	M	GUILLORET	David	64 La trottinais	35580 SAINT-SENOUX
16	M	LECURIEUX - LAFAYETTE	Lucien	22 Cambrée	35580 SAINT-SENOUX
17	M	LEGENDRE	Yannick	6 La Sourçais	35580 SAINT-SENOUX
18	M	LEPRINCE	Philippe	7 bis La bouessière	35580 SAINT-SENOUX
19	M	TARDIF	Corentin	12 La Picardière	35580 SAINT-SENOUX
20	M	TEXIER	Nicolas	171 Bruzon	35580 SAINT-SENOUX
21	M	THEZE	Eric	2 La Fiolais	35580 SAINT-SENOUX
22	M	THOMAS de la PINTIERE	Paul	10 Chateau de la Molière	35580 SAINT-SENOUX
23	Mme	TOURNEUR	Françoise	151 Bruzon	35580 SAINT-SENOUX
24	M	TRIBALLIER	Pierre	21 Les Quatre Routes	35580 SAINT-SENOUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) :

- approuve la liste des contribuables à proposer au Directeur départemental des finances publiques pour la création de la commission communale des impôts directs,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

